



Conseil d'Administration INRAE du 11 mars 2022

Déclaration de la CGT-INRAE



A l'heure où nous parlons, le peuple ukrainien subit une intolérable agression du gouvernement russe. La CGT-INRAE condamne cette invasion, soutient tant la résistance du peuple ukrainien que celle de ceux qui en Russie, et notamment 7500 scientifiques, s'opposent à l'autocrate qui les dirige. Dans ce contexte, il serait dommageable de couper les relations avec nos collègues scientifiques qui sont à l'avant garde pour le maintien de la paix dans leur pays.

Alors que les pays de l'Otan imposent des sanctions économiques à la Russie qui induisent une spéculation sur les prix de l'énergie et des matières premières, la CGT demande que tous les prix des produits de première nécessité soient bloqués pour protéger la population.

Par ailleurs le rapport du GIEC du 28 février 2022 confirme ce que nous pressentions déjà : les conséquences du changement climatique vont être désastreuses pour une grande part de la population mondiale, et en premier lieu pour les plus démunis. En dépit de ces enjeux énormes pour la recherche scientifique, en particulier à l'INRAE, ni les dotations budgétaires ni les recrutements ne sont à la hauteur. Ce n'est pas à coup de contrats de trois ans que les recherches sur le climat progresseront, c'est d'une action dans la durée dont a besoin la communauté internationale.

Les conditions de travail et les salaires se dégradent dans toutes les professions et la fonction publique n'est pas épargnée. Face aux revendications légitimes des salariés, partout, les compensations salariales se font uniquement au travers de primes, qui lèsent les systèmes d'assurance maladie et les retraites. A l'INRAE, même si le système d'attribution du CIA a été revu et est davantage égalitaire en 2022 qu'en 2021, il n'en reste pas moins un principe délétère que la CGT INRAE continuera à combattre. **Ainsi, suite au CT du 17 février et ensuite reconvoqué, la direction de l'INRAE a annoncé qu'une prime socle minimale de 200 € de CIA bénéficiera à tous les agents sauf exception justifiée.** *Pouvez-vous nous confirmer que les agents des unités « égalitaires » auront bien les 200€ de 2022 et les 200€ de 2021, ou plus précisément que leur enveloppe 2021 (qui avait été mise en réserve) sera donnée selon les modalités de 2022 ?*

Nous condamnons les déclarations du président de république qui pousse à transformer les EPST en agences de moyens.

En termes de budget, les 5% d'augmentation de la dotation de base des unités, indiqués dans le Budget Initial 2022, n'y sont pas vraiment. Même avec le contrat d'objectifs, de moyens et de performance et ses 4,7M€ supplémentaires nous arrivons à peine à une augmentation de 5% du budget pour les activités de recherche. Mais avec une inflation qui redémarre et qui en février 2022 est déjà estimée à 3,6% sur 12 mois, nous allons nous retrouver avec une augmentation réelle famélique.

Concernant l'application de la réforme de fonction publique, nous considérons que la mise en place des CSA à partir du 1er janvier 2023 et la suppression des CHSCT vont altérer le dialogue social. Alors que la direction de l'INRAE projette de mettre en place des instances locales au niveau des centres avec des CSAs spécialisés, le document de travail officiel du MESRI remis le 10 mars 2022 aux organisations syndicales ne fait aucunement mention de ces CSA spécialisés. Pourquoi l'INRAE nous demande de nous prononcer avant même qu'un quelconque accord et texte ministériel ne soit paru ? **Nous demandons que les CSA spécialisés ne soient pas installés sur les sites et que les membres des commissions F3SCT soient des représentants du personnel**

désignés par les organisations syndicales comme cela est pratiqué à l'INRAE depuis la création des CHSCT, avec une représentation issue des résultats par centre des élections au CSA.

Pour la CGT-INRAE, nous ne pouvons qu'être en accord avec la direction de l'INRAE pour reconnaître l'imputation au service pour les deux accidents mortels d'infection par un agent prion. Mais, quels moyens seront mis en œuvre pour protéger les personnels et garantir leur santé au travail, alors que les services de prévention sont exsangues et que de très nombreux salariés d'INRAE sont dépossédés de leurs droits et n'ont plus accès à la médecine du travail, y compris celles et ceux qui exercent des tâches à risques ? De plus, nous exigeons à nouveau un recensement au plus vite de tous les agents, titulaires ou non, ayant travaillé dans les laboratoires manipulant du prion. La direction ne peut s'y dérober.

La campagne électorale pour les élections présidentielles est l'occasion de parler du développement des services publics et de renforcer les emplois de fonctionnaires, gage d'indépendance de la recherche publique scientifique. La CGT-INRAE revendique l'ouverture de postes pour atteindre le plafond d'emploi de l'institut, soit plus de 2000 postes supplémentaires ce qui permettrait de résorber durablement la précarité des personnels embauchés en CDD, et le maintien ensuite de ce chiffre par renouvellement des départs à la retraite. Cette revendication n'a rien d'extravagant, elle permettrait juste une augmentation de 1,12 % des effectifs par rapport à l'année 2000.

Pour finir, nous refusons les propositions avancées par certains candidats sur l'allongement du départ à la retraite à 65 ans. Nous revendiquons un âge de départ à la retraite à 60 ans avec 75% du salaire après 37,5 annuités.

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :